



Vendredi 27 janvier 2017



PPU DU SECTEUR NORD DE LA VILLE :

Intérêts des PROMOTEURS vs INTÉRÊTS des CITOYENS

Au cours de la semaine du 16 janvier 2017, un groupe de promoteurs ayant des intérêts particuliers, connu sous le sigle de DISAB, s'est lancé dans une importante campagne qui véhicule des informations inexactes et incomplètes sur le projet de développement du secteur nord.

Parce que nous croyons que les citoyens ont droit d'avoir une information basée sur des faits et que nous nous sommes toujours engagés à travailler en toute transparence dans l'élaboration du Plan particulier d'urbanisme (PPU), la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite rétablir les faits.

[En savoir plus](#)



Allégation 1

SELON LES PROMOTEURS, le projet de PPU du secteur nord de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est une expropriation déguisée.



Réponse de la Ville

Le projet de PPU proposé permet aux promoteurs de développer leur terrain.

Nous sommes donc loin d'une expropriation déguisée.

[En savoir plus](#)



Allégation 2

SELON LES PROMOTEURS, pour la réalisation du PPU présenté le 14 décembre 2016, la Ville devra faire l'acquisition des terrains pour un montant



Réponse de la Ville

Cette prémisse est erronée et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue n'a aucunement l'intention ou l'obligation d'acquérir les terrains des

évalué à plus de 30 millions de dollars.

promoteurs.

En savoir plus



Allégation 3

SELON LES PROMOTEURS, leur projet résidentiel aurait un impact fiscal positif pour les citoyens contrairement à ce qui est proposé par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Réponse de la Ville

L'impact fiscal démontre clairement que pour un projet uniquement résidentiel, **chaque 1 \$ généré par ce type de projet coûte à la Ville environ 1 \$**. **À l'inverse, pour la même dépense de 1 \$, la Ville reçoit 4,39 \$ de revenu provenant des taxes industrielles.**

Dans le projet de PPU présenté le 14 décembre 2016, la Ville préconise un juste équilibre entre commerces, habitations et industries. Cette approche, qui tient compte du potentiel de développement, a été réfléchi afin de maximiser des retombées économiques pour la Ville.

En savoir plus

En terminant

Le Conseil municipal a fait le choix, **au risque de déplaire à certains intérêts particuliers**, de servir les citoyens avec intégrité, transparence, professionnalisme et dans le meilleur intérêt collectif. Le PPU proposé repose sur une vision écoresponsable avant-gardiste, assurant un équilibre entre développement économique et respect de l'environnement.

Aucun élément du plan n'a été laissé au hasard, et ce, tant sur le plan du respect des règlements que sur les aspects juridiques. Nous avons fait nos devoirs et l'ensemble de nos affirmations reposent sur des études rigoureuses et objectives ainsi que des avis légaux solides. Par conséquent, nous pouvons affirmer que le conseil municipal est conscient des enjeux de ce dossier, lesquels sont multiples, et entend mener à terme ce processus dans le respect des droits de chacun. Nous avons présenté un projet digne de répondre aux attentes et pouvant combler les besoins actuels et futurs de la Ville et de ses citoyens.

La ville est en droit d'orienter le développement de son territoire et le PPU est le résultat des démarches entreprises depuis décembre 2013, dans le cadre d'un processus réfléchi et responsable et il reflète les intérêts de la ville et de ses citoyens tout en cadrant avec les grandes orientations métropolitaines du PMAD.

L'adoption finale du Programme particulier d'urbanisme du secteur nord par le conseil de Sainte-Anne-de-Bellevue devrait avoir lieu au printemps 2017.

Nous souhaitons vous rappeler que les études sont disponibles en ligne sur notre site Web pour fin de consultation. Rendez-vous au www.sadb.qc.ca sous l'onglet « Municipalité » et sous la section « Programme Particulier d'Urbanisme ».



Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc, H9X 1M2
Téléphone: 514 457-5500 Courriel: info@sadb.qc.ca



ENVOYER À UN AMI



SITE WEB